



# Le projet déclaré d'utilité publique de la déviation de la RN 162 rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



## Rappel sur le projet déclaré d'utilité publique

Les travaux pour la déviation de la RN 162 (rocade sud Château-Gontier/Bazouges) ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 juin 2005.

Ce projet permet de répondre à trois objectifs :

- ➔ Améliorer les conditions générales de circulation offertes aux usagers de la RN 162,
- ➔ Faciliter la circulation de transit notamment des poids-lourds,
- ➔ Renforcer la sécurité des usagers et des habitants de la rue Garnier et des avenues Georges Pompidou et Maréchal Joffre et rendre à ces dernières leur vocation urbaine en améliorant le cadre de vie des riverains et usagers locaux par la suppression des nuisances de tous ordres liés au trafic actuel de transit.

La déclaration d'utilité publique demeure valide.

## Différentes variantes ont été présentées à l'enquête publique en 2004.

Le projet retenu prend son origine par un giratoire sur Saint-Fort, au sud de l'actuel passage supérieur de l'ancienne voie ferrée sur la RN 162. Il se poursuit en empruntant les emprises de l'ancienne voie ferrée pour rejoindre au nord le giratoire du Foirail, mis en service en 2007.

Les demandes du Commissaire enquêteur faites lors de la première enquête sont prises en compte dans le projet. Elles concernent le recul du tracé au droit des habitations du lotissement du Petit Tertre au maximum ce qu'il est possible de faire techniquement (contraintes fortes du Pont sur la Mayenne et du giratoire du Foirail).

# Le projet **modifié** de la **RN 162** rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



Depuis, deux modifications sont proposées. La principale modification vise à conserver les emprises de l'ancienne voie ferrée en les transformant en véritable voie verte pour les piétons, cyclistes et cavaliers. La seconde concerne le giratoire du Foirail. Le but de la présente enquête d'utilité publique complémentaire est de permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs observations sur ces deux modifications.

## Les deux modifications proposées

### 1 Maintien des emprises de l'ancienne voie verte au sud du projet

Le projet initial prévoyait de détruire en grande partie les emprises de l'ancienne voie ferrée pour les utiliser pour la déviation et réaliser la piste cyclable en pied de talus. Les modifications proposées permettent de conserver ces emprises, déjà très fréquentées aujourd'hui, en les transformant en véritable voie verte en site propre pour piétons, cyclistes et cavaliers. Les vues intéressantes sur le château classé de la Maroutière et sur la Mayenne et les qualités environnementales existantes seront maintenues. Cette voie verte permettra un accès aux chemins de halage de part et d'autre de la Mayenne. Un déplacement du giratoire de la RN 162 de 50 m vers le sud et une adaptation du tracé de la route sont donc nécessaires.

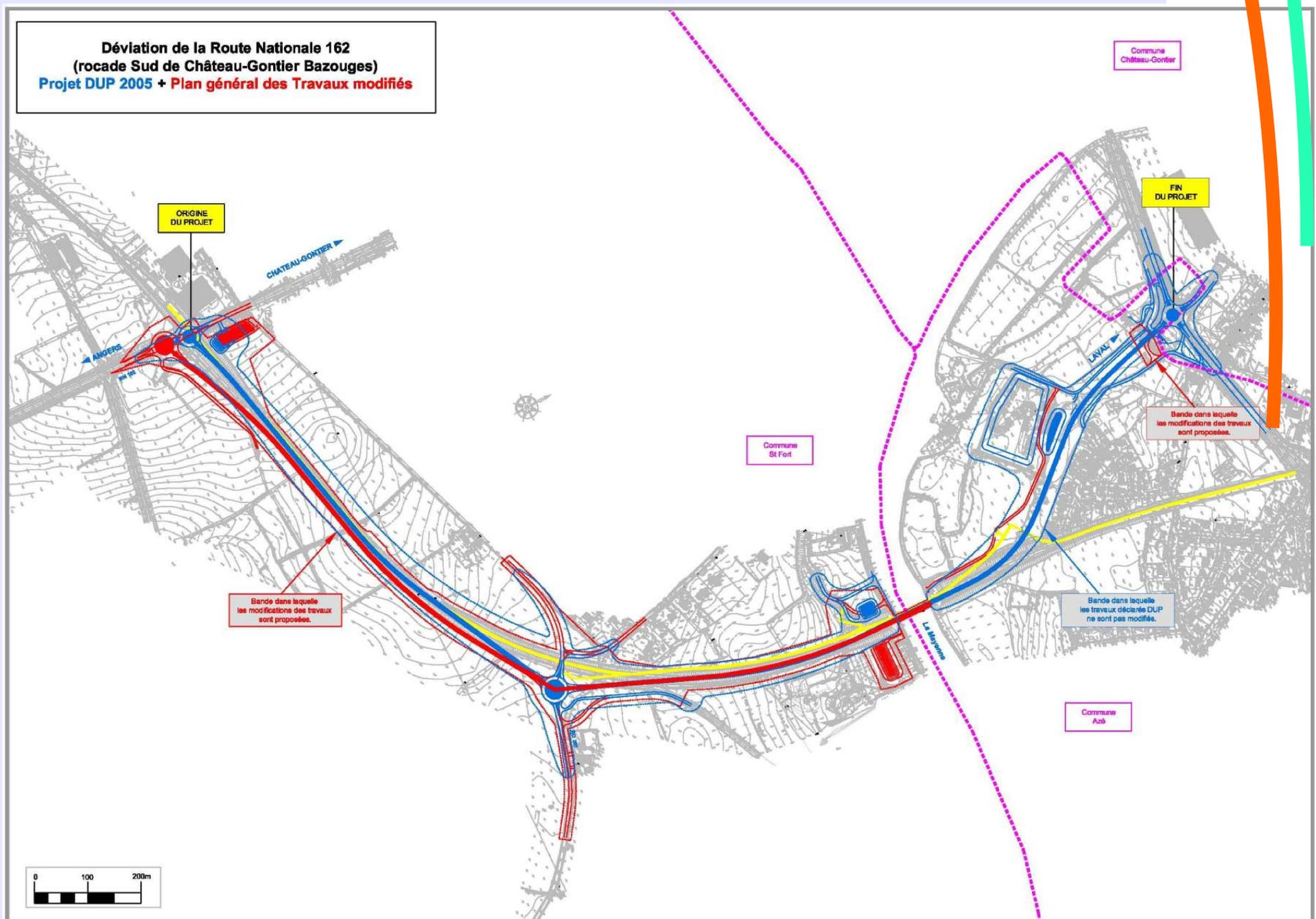
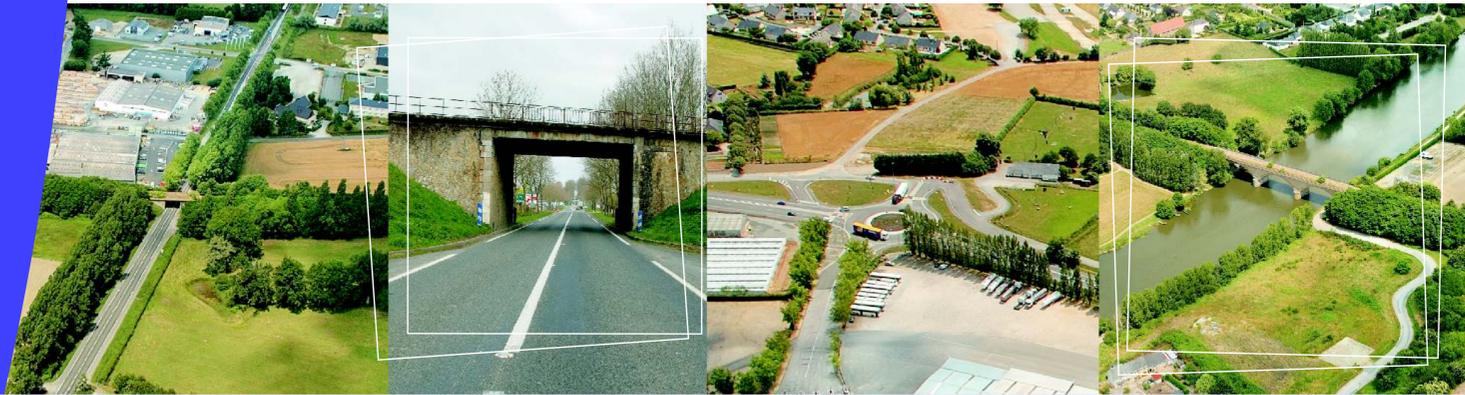
*La voie verte franchira la RN 162 en toute sécurité par le maintien du pont existant qui sera équipé de gardes-corps d'une hauteur de 2,20 m. Le maintien du pont permet aussi de marquer physiquement la transition entre le secteur rural et l'entrée urbaine de la commune de Château-Gontier/Bazouges. Un retraitement urbain de la RN 162 à l'entrée de Saint-Fort est aussi prévu.*



Photomontage du passage supérieur

Cette voie verte s'inscrit dans un itinéraire de randonnée de 9 kilomètres situé sur l'ancienne voie ferrée entre Saint-Fort et Chemazé acté dans le plan départemental d'itinéraires de randonnées pédestres adopté le 22 janvier 2007.

# Le projet modifié de la RN 162 rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



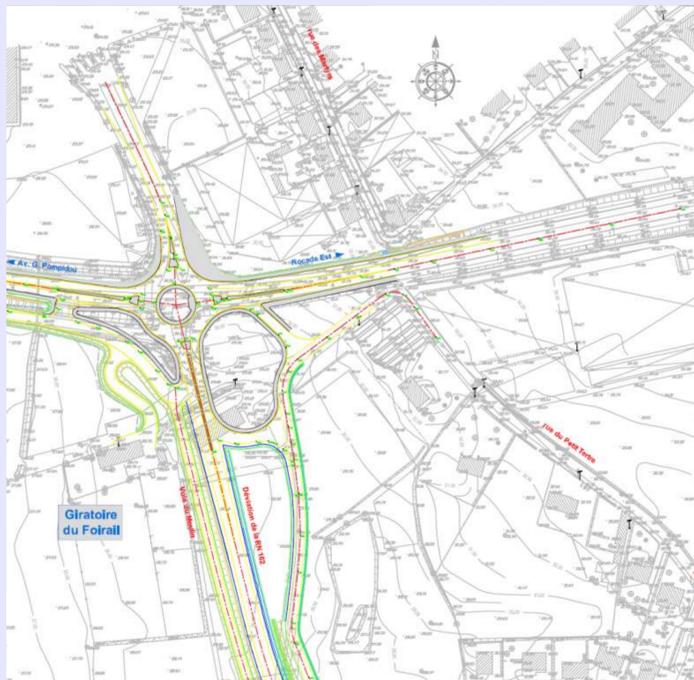


# Le projet **modifié** de la RN 162 rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



## Les deux modifications proposées

### 2 Amélioration des échanges entre la RN 162 et la voirie communale au niveau du giratoire du Foirail (RN 162)



*Les usagers accéderont à la voie communale en utilisant la voie d'accès située sur la RN 162 (Rocade Est). Cela permettra de supprimer la voie de décélération initialement envisagée sur le projet.*

## Les impacts des modifications proposées

Ces modifications ont été étudiées en accord avec les élus et les collectivités locales, notamment le Conseil général de la Mayenne et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Elles ont pour avantages une meilleure intégration du projet dans son environnement en assurant la continuité de la voie verte et une meilleure desserte du lotissement du Petit Terre.

Ces modifications représentent un coût supplémentaire d'environ 1,8 millions d'euros. Les emprises sont légèrement augmentées, d'environ 3 555 m<sup>2</sup> sur les plus de 200 000 m<sup>2</sup> d'emprises nécessaires pour la réalisation du projet.

# Le projet **modifié** de la **RN 162** rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



## Les principales mesures en faveur de l'environnement

- ➔ Réalisation de la voie verte sur les anciennes emprises de la voie ferrée ;
- ➔ Protection du lotissement du Petit Tertre contre les crues centennales de la Mayenne ;
- ➔ Collecte et traitement adapté des eaux issues de la plateforme routière et collecte séparée des eaux de ruissellement des bassins versants naturels ;
- ➔ Protection acoustique du lotissement du Petit Tertre et des habitations situées à proximité du giratoire avec la RD 267 ;
- ➔ Plantations importantes à hauteur de 2 fois le déboisement nécessaire

## Coût du projet et échéancier

Le coût du projet modifié est estimé aux environs de 12,5 millions d'euros, dont 3,6 millions d'euros sont des mesures en faveur de l'environnement.

Le projet est intégralement financé par l'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil général de la Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

## Échéancier prévisionnel de réalisation

2009 : premières acquisitions foncières

2010 : début des travaux pour une durée de 18 mois environ.

*A l'issue des travaux, la RN 162 déviée sera déclassée dans le réseau départemental. La voie verte sera remise à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. La déviation, qui sera alors dénommée RN 162, sera entretenue et exploitée par l'Etat (DIRO).*



# Le projet modifié de la RN 162 rocade sud de Château-Gontier/ Bazouges



## Informations complémentaires

Deux autres enquêtes publiques se déroulent conjointement à l'enquête d'utilité publique complémentaire.

Il s'agit de :

- ➔ L'enquête publique au titre de la loi sur l'eau, permettant de disposer des autorisations nécessaires aux travaux hydrauliques
- ➔ L'enquête publique parcellaire, permettant de préciser tous les ayants droit et de définir exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux.

## Informations pratiques

Les dossiers des trois enquêtes sont consultables à la mairie de Château-Gontier, à la mairie de Azé, à la mairie de Saint-Fort et à la mairie annexe de Bazouges. Pour chaque enquête, un registre spécifique est mis à la disposition du public pour recueillir ses observations.

Pour s'informer auprès de la direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

par courrier électronique : [sial.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sial.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr)

Par téléphone : 02 40 67 28 83

Maître d'ouvrage : Etat - DREAL

Maître d'oeuvre et exploitant : Etat - DIRO

